



DÉPOUILLEMENT DE NOËL

• RÉINVENTÉ •

DIMANCHE, 13 Décembre 2020

Le comité des loisirs de Pointe-Fortune organisera une fête de Noël différente cette année, pour les enfants de Pointe-Fortune âgés de 10 ans et moins.

NOUVELLE PROGRAMMATION

Vers 11 heures le Père Noël parcourra les rues de Pointe-Fortune et déposera sur le balcon les cadeaux des enfants inscrits au dépouillement d'arbre de Noël 2020. (En respectant les mesures de prévention recommandées par la santé publique - COVID-19).

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 5 DÉCEMBRE 2020

Pour vous inscrire, envoyez un message avec le nom de l'enfant, son sexe, son âge, son adresse et le nom du parent.

lesloisirsdepointefortune@hotmail.com
ou communiqué avec la présidente du
comité M^{me} Stéphanie Séguin
au 514-952-0652.



*Joyeux Noël
et Bonne Année 2021!*

Votre comité des Loisirs de Pointe-Fortune



Mot du maire

« *Chers Pointe-Fortunais et chères Pointe-Fortunaises,
En cette fin d'année, je vous présente les principales réalisations
de l'année 2020.* »

TRAVAUX ET MISE À NIVEAU

Cette année, le conseil grâce au programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023 la Municipalité a réalisé les travaux de reconstruction de chaussée des rues De l'Église, Bois-de-Boulogne et une partie de la rue Nantel. Des travaux complémentaires seront réalisés au printemps 2021 soient dans le rond-point de la rue Bois-de-Boulogne, la réhabilitation du ponceau du ruisseau à Charette sous la route 342 et des travaux de finition de terrassement en bordure de la rue De l'Église.

ENVIRONNEMENT

En suivi du dossier sur les dépôts de sols potentiellement contaminés sur des propriétés de Pointe-Fortune. Des analyses de puits sur des résidences voisines d'un site qui avait été identifié par le Ministère de l'Environnement comme ayant reçu des sols contaminés. Les résultats de ces analyses seront communiqués directement aux propriétaires concernés par le Ministère. La qualité de l'environnement et de l'eau est notre principale préoccupation, et avec la collaboration du Ministère, nous tiendrons la population au courant de l'évolution du dossier.

COMMUNICATION CITOYENNE

Au printemps 2020, la Municipalité a effectué un sondage citoyen pour connaître l'opinion des citoyens concernant les grandes orientations et actions qu'elle souhaite mettre en place dans son plan stratégique 2021-2025. Les résultats du sondage indiquent que les citoyens apprécient Pointe-Fortune en grande partie pour son calme et sa tranquillité. L'aspect « nature » et « champêtre » seront donc une préoccupation importante pour la Municipalité dans le développement futur de son territoire. L'amélioration et l'accès aux différents parcs seront aussi un enjeu important dans les actions qui seront priorisées par la Municipalité.

Depuis le début de l'année 2018 nous avons mis en place une info lettre. Déjà plusieurs citoyens nous ont transmis leur adresse courriel pour être informé par courriel de diverses informations municipales. J'invite donc tous les citoyens à communiquer leur adresse courriel à la municipalité pour que nous puissions vous inscrire à notre liste d'envoi de l'Info lettre.

Nous avons également mis en place une page Facebook pour la municipalité. Ces deux outils de communication avec la population sont très utiles et je tiens à remercier Madame Sandra Lavoratore qui contribue bénévolement à les alimenter.

PANDÉMIE COVID-19

En début d'année 2020, nous avons été frappés par une crise sans précédent qui marquera probablement la mémoire collective. La pandémie de la COVID-19, nous amène à revoir plusieurs de nos habitudes de vie. La municipalité est bien consciente des difficultés financières que certains citoyens ont à faire face devant cette crise. Je réitère que des mesures ont été prise au niveau de l'administration municipale pour faciliter le paiement des taxes municipales. Ainsi, nous invitons les citoyens qui seraient en difficultés financières de communiquer avec la municipalité pour prendre entente sur des modalités de paiement qui permettront à chacun de passer à travers la crise économique actuelle. Toute entente sera prise dans un respect de la confidentialité et du respect de chacune des situations personnelles à chacun. La municipalité tient à remercier les citoyens pour le respect des règles de distanciation sociales et d'hygiènes qui nous protèges tous.

Les réunions du conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois, à la salle du conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception de la réunion de septembre qui se tiendra un mardi : c'est l'endroit et l'occasion pour vous de poser vos questions. Comme actuellement les réunions se tiennent à huis clos en raison des règles imposés par la situation de la Pandémie, vous pouvez nous faire parvenir vos questions avant chaque réunion par courriel à l'adresse municipalite@pointefortune.ca.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous, en mon nom, en celui du conseil et de la part du personnel de la Municipalité, de joyeuses fêtes.

François Bélanger,
maire



OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont :
Lundi au jeudi de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures.

En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale. Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé du 18 décembre au 3 janvier 2021 inclusivement.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En 2021 les réunions du conseil se tiendront le premier lundi de chaque mois, à la salle du conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception des réunions d'avril et de septembre qui se tiendront un mardi :

Calendrier des réunions :

lundi 4 janvier	lundi 5 juillet
lundi 1 ^{er} février	lundi 2 août
lundi 1 ^{er} mars	mardi 7 septembre
mardi 6 avril	lundi 4 octobre
lundi 3 mai	lundi 1 ^{er} novembre
lundi 7 juin	lundi 6 décembre

PERSONNEL ET ÉLUS MUNICIPAUX

PERSONNEL

Directeur général et secrétaire-trésorier

Jean-Charles Filion, poste 2

Inspectrice municipale/Adjointe administration

Andréa Chouinard, poste 4

Adjointe à la direction/comptabilité

Louise Arcand, poste 3

ÉLUS

Maire : François Bélanger

Siège 1 : Claude Trudel

Siège 2 : Marie-France Daoust

Siège 3 : Christiane Berniquez

Siège 4 : Vacant

Siège 5 : Gilles Deschamps

Siège 6 : Kenneth Flack

SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE

Vous pouvez consulter notre site web au www.pointefortune.ca pour plus d'information et obtenir les formulaires pour tous les permis, voir les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux, le plan d'urbanisme et certains règlements.

ORGANISME SANS BUT LUCRATIF DE LA RÉGION

AMUR : apporte une aide financière aux personnes ou aux familles aux prises avec des difficultés financières. Téléphonnez au 514-771-4746 pour toute demande financière ou pour réserver un chauffeur pour votre prochain rendez-vous médical.

Hébergement La Passerelle
450-424-6077

Centre d'archives de V-S
450-424-5627

Recypro
(récupération et recyclage de matériel informatique et électronique) 450-562-7740

Carrefour jeunesse-emploi (16 à 35 ans)
450-455-3185

Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges
450-424-9029

Prime-vert (aide financière pour agriculteurs)
450-427-2000

Magie des mots (Jeunes de 4 et 5 années)
877-606-1331

Vision Travail Vaudreuil; Centre-conseil en emploi
450-455-5150

EN CAS DE SITUATION D'URGENCE, OU SINISTRE MAJEUR, ÊTES-VOUS PRÊT ?

72 heures, voilà la période pour laquelle vous devez demeurer autonomes. Au cours de cette période, les autorités organisent la prestation des secours et des services nécessaires. Seriez-vous aptes, avec votre famille, de demeurer chez vous, pendant 3 jours, sans service public ou quelque assistance de votre municipalité ou des Gouvernements?

Tout bon plan comporte 4 volets, connaissance des risques, articles essentiels, liste coordonnées d'urgence et informations concernant votre assureur.

Informez-vous sur : www.pointefortune.ca

TRANSPORT ADAPTÉ

Transport Soleil Inc. offre un transport adapté à toute personne répondant aux critères d'admissibilité. Un formulaire doit être complété par votre médecin de famille.

Transport Soleil Inc.
450 424-0744
www.transportsoleil.qc.ca



En bref...

SUBVENTION POUR ACTIVITÉ

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLE DES JEUNES

Sur présentation d'un reçu officiel, la municipalité remettra un montant maximal de 50,00 \$ dollars par enfant ou étudiant par année, en guise de subvention pour une participation à des activités sportives ou culturelles.

ACHAT DE COUCHES LAVABLE

Une subvention maximum de 100,00\$ par enfant âgé de moins d'un an, pour aider à défrayer les coûts d'achat de couches lavables. Le citoyen devra présenter :

- La facture originale de l'achat d'un ensemble de couches lavables;
- Une preuve de résidence (compte de taxe ou permis de conduire);
- Une preuve de naissance de l'enfant.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les coûts d'abonnement à la bibliothèque de Rigaud sont admissibles pour toute personne :

- Enfant moins de 13 ans un montant de 10 \$ est remboursable.
- 14 ans et plus un montant 30,00 \$ dollars est remboursable.
- Abonnement familial un montant 50,00 \$ par famille.

Considérant la situation actuelle de la pandémie, les activités sont suspendus.



Photo : Collection LAC - 2003

HOMMAGE

Il y a environ quarante ans qu'Hélène Cousineau et Jean-Claude Pilon sont venus s'établir en permanence sur la terre de leur ancêtre, Dolphus Cousineau qui arriva à la « Pointe » vers 1867.

C'est ici qu'Hélène et Jean-Claude ont élevé leurs deux filles, France et Marie-Claude ainsi que leur nièce, Gaétane Pilon qui sont devenues infirmières (France et Gaétane) et journaliste (Marie-Claude) dans la région du Suroît.

En août 2020, Hélène Cousineau et Jean-Claude Pilon nous ont quitté, à pas feutrés pour élire domicile à Valleyfield. Je trouvais important de souligner leur départ car les deux sont des descendants d'une des premières familles souches canadiennes françaises de Pointe-Fortune, les Cousineau. De plus, ils ont beaucoup contribué à la vie religieuse, politique et sociale de notre municipalité. Un couple uni, ils ont souvent travaillé ensemble.

Qui peut se vanter d'avoir siégé au conseil municipal pendant 31 ans ! Imaginez, Hélène a vécu le passage de cinq maires comme premiers magistrats de cette municipalité, soit Messieurs Denis Labonté, Normand Chevrier, David Doughty, Jean-Pierre Daoust et François Bélanger. Quelles histoires elle aura à raconter à ses petits-enfants !

Sur le plan religieux, Hélène a servi la messe à Pointe-Fortune et à Rigaud, De plus elle a siégé comme présidente des assemblées des marguilliers et ce, de 2007 à 2013. À l'école de L'Épervière à Rigaud, Hélène était engagée comme surveillante de 1994 à 2016, l'année où la retraite a sonné.

Jean-Claude a aussi donné de son temps et de son expertise. Il s'est occupé durant plusieurs années de l'entretien de la génératrice, propriété de la municipalité de Pointe-Fortune. Il travaillait pour la paroisse de Rigaud, à Notre-Dame-de-Lourdes, les soirées d'été, et les deux faisaient équipe lors de la guignolée de Rigaud et ce, pendant de moult années.

Qui se souvient de La Friperie de Pointe-Fortune, tenue à l'arrière de l'église ? Mme Claudette Métayer, ancienne résidente, maintenant décédée, notait que les gens jetaient souvent « gras » et elle croyait fermement qu'on pouvait donner une deuxième vie aux objets. Pour ce faire, Hélène lui a prêté main forte afin que ce projet voie le jour.

Sur le plan social, Hélène et Jean-Claude participaient au Club de l'Âge d'Or de Pointe-Fortune.

Merci à vous deux pour tout ce que vous avez fait pour vos concitoyennes et concitoyens. Bonne chance dans ce nouveau chapitre de votre vie.

Aujourd'hui il ne reste à Pointe-Fortune que deux descendants de la famille Cousineau/Pilon, descendants de Dolphus Cousineau et de sa deuxième épouse, Alida Lavigne, soit Francis Paradis et Patrick Pilon. Après plus de 150 ans, nous sommes très contents de les compter encore parmi nous.

Lorraine A Chevrier

COMITÉ DES LOISIRS

Stéphanie Séguin, présidente 514-952-0652
lesloisirsdepointefortune@hotmail.com

COMITÉ ÂGE D'OR

Pour plus de détails contactez :
Thérèse Coupal, présidente 514-758-3122

GAGNANTS DU CONCOURS « FLEURISSONS NOTRE VILLAGE »

1^{ER} PRIX 250 \$ À M^{ME} MANON LAVOIE
ET M. LOUIS-PHILIPPE LACELLE

2^E PRIX 150 \$ À M. JEAN LACELLE

3^E PRIX 100 \$ À M^{ME} JACQUELINE LEMIEUX



Saviez-vous que ?

...UN PERMIS OU CERTIFICAT EST REQUIS POUR :

N'importe quel projet de construction ou de rénovation, les installations septiques et les puits, les travaux de déblai/remblai, la coupe d'arbres, l'installation d'une clôture, d'un muret, d'une haie, d'une piscine ou encore d'un ponceau.

...LES CHIENS ET CHATS :

Ne peuvent être laissés en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de leur gardien.

Aussi :

- Un chien doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne raisonnable qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites.
- Tout animal qui nuit au bien-être et au repos des résidents, soit par un chant intermittent, un aboiement, un hurlement ou un cri strident constitue une nuisance.
- Tous les propriétaires de chiens et de chats doivent ramasser les excréments.
- La licence pour les chiens est renouvelable à chaque année, coût de 15\$ dollars. Maximum permis : 2 chiens par adresse.

...UNE NUISANCE, C'EST :

- Tout ce qui dérange le voisinage : dommage, empiètement, bruit excessif, odeurs, fumée, déchets, débris, chiens en liberté, jappement de chien, excréments d'animaux.
- L'utilisation d'appareils sonores, de systèmes de sons, de tondeuses ou tout autre appareil à moteur ou engins de construction est prohibée entre 21 et 7 h du lundi au vendredi et de 18h à 9h le samedi et dimanche.
- Aussi, il est interdit, sous peine d'amende, de laisser, de déposer ou de jeter sur un terrain ou dans un cours d'eau des débris et rebuts. La collecte de déchets volumineux se fait chaque premier vendredi du mois et le nouvel écocentre de Rigaud peut vous être utile.

...LES PUIITS NÉCESSITENT DE S'EN SOUCIER

Faire analyser l'eau de votre puits deux fois par année, au printemps et à l'automne, tel que recommandé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

Pour plus d'informations sur les puits ou les eaux souterraines, veuillez consulter la section « Eaux souterraines » sur le site internet du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

...RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 276 :

Article 501 : Les bâtiments et les usages temporaires

Seuls sont autorisés les bâtiments et les usages temporaires suivants :

- a) les roulottes servant de bureaux de chantier ou de remise à outils ou de bureau de vente sur le site d'un chantier pour la durée de la construction;
 - b) les roulottes de plaisance dans les terrains de camping;
 - c) les roulottes de plaisance, maisons mobiles, tentes, chapiteaux servant lors de manifestations culturelles, sociales ou sportives pour une période limitée à la durée de ces manifestations;
 - d) le remisage saisonnier de bateaux de plaisance, de roulottes de plaisance, de tentes-roulottes ou de maisons motorisées aux conditions de l'article 506 du présent règlement;
 - e) la vente extérieure de produits d'artisanat, d'œuvres d'art, de fruits et légumes et de produits du terroir à condition que cette activité prenne place à l'intérieur d'une zone commerciale.
- La vente extérieure de fruits, légumes et fleurs est également autorisée à l'endroit d'une exploitation agricole ou d'un kiosque situé sur celle-ci;
- f) les ventes de garage et les ventes de trottoir aux conditions fixées pour les zones résidentielles et commerciales du présent règlement;
 - g) les abris d'auto temporaires aux conditions de l'article 506 du présent règlement.



Les bâtiments temporaires ne peuvent en aucun temps servir à des fins d'habitation sauf le cas des roulotte de plaisance implantées dans les terrains de camping et qui ne peuvent être occupées que de façon saisonnière et sauf dans le cas où une habitation unifamiliale est devenue inhabitable à cause d'un sinistre. Dans ce dernier cas, il est permis d'habiter une roulotte située sur le même terrain que l'habitation durant les travaux de rénovation ou de reconstruction. Cette utilisation temporaire est permise pour une période maximale de six mois à compter de la date du sinistre.

Article 802 : Bâtiments temporaires et stockage

Aucun stockage de matériel ou de matériaux, ni aucun bâtiment temporaire sauf ceux prévus au présent règlement, n'est permis sur les terrains résidentiels. Le remisage de bateaux de plaisance, de roulotte de plaisance, de tentes-roulotte ou de maisons motorisés est seul permis dans les cours latérales et arrière des habitations unifamiliales aux conditions de l'article 506 du présent règlement.

...PRÉSERVATION DES ARBRES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION (RÈGLEMENT 276, ART.713)

Une densité arborescente minimale d'un arbre pour chaque 100 mètres carrés (1076 pi²) de superficie de terrain doit être conservée... Pour toute nouvelle construction, un minimum d'un arbre doit être planté dans la cour avant à moins qu'il existe déjà un ou des arbres dans cette cour.

...LE STATIONNEMENT L'HIVER EST RÉGLEMENTÉ

Nul ne peut stationner ou immobiliser son véhicule routier sur la voie publique entre 0h et 7h du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité (RMH 330, article 7).

...VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Nous désirons vous rappeler que votre fosse septique doit être vidangée une fois tous les deux (2) ans, pour les résidences permanentes et à tous les quatre (4) ans pour les résidences saisonnières. Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2,r22. Le citoyen a la responsabilité de nous faire parvenir la preuve de vidange.

...LE BRÛLAGE N'EST PAS PERMIS SANS PERMIS

Avant d'effectuer des activités de brûlage, il faut aviser le Service de sécurité d'incendie de Rigaud (450 451-0869).

... ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Les abris d'auto temporaires sont réglementaires dans la cour avant des habitations durant la période du 15 octobre au 15 avril. Ces abris doivent être de fabrication industrielle et être situés à un minimum de 3m de la bordure de la rue dans la cour avant.

...COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) se réunit à tous les mois, pour toute demande de permis de construction, certificat d'autorisation, dérogation, lotissement... doit être soumis au CCU.

La Municipalité de Pointe-Fortune est actuellement à la recherche d'une personne intéressée à se joindre à son Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

...ADRESSE CIVIQUE

Règlement 353-2017, article 5 : « Chaque propriétaire doit s'assurer que le panneau d'identification et le poteau sont bien entretenus, sont en tout temps visibles de la voie publique et ne sont obstrués par aucun arbre, »





COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective (recyclage) a lieu à tous les mercredis.

COLLECTE DES DÉCHETS

Du mois d'octobre au mois d'avril la collecte des déchets a lieu à toutes les deux semaines les mardis.

Les bacs doivent être déposés de la façon suivante:

- déposé(s) après 19h00, la veille de la journée prévue pour la collecte;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte;
- à une distance maximum de deux (2) mètres de la rue ou, le cas échéant, le plus près possible du trottoir, sans nuire à la circulation et aux piétons, à une distance de 60cm entre chaque bac.

COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- la collecte des résidus alimentaires a lieu à tous les mercredis ;
- doivent être déposés avant 7 heure le jour de la collecte ;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte.

COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Ramassés une (1) fois par mois, soit le 1er vendredi du mois.

Exemple : meubles, électroménagers, matelas, jouets de grande taille, baignoires, chaises de jardin, réservoirs d'eau chaude, et autres objets de grande dimension.

Ne sont pas considérés comme des déchets volumineux : les déchets domestiques, tout ce qui est dans un sac, boîte ou contenant à ordures, matériaux de construction, branches, gazon, feuilles mortes, etc.

ÉCOCENTRE À RIGAUD

L'Écocentre une solution simple, efficace et sécuritaire pour le dépôt des matières résiduelles (tous ce qui ne fait pas parti des collectes de déchets, sélectives et organiques).

www.mrcvs.ca/écocentre ou 450-455-5434.

Tous ensemble, nos efforts serviront à améliorer notre environnement.

32, rue de la Coopérative, Rigaud

Horaire :

1^{er} décembre au 31 mars

Lun-ven : FERMÉ, sam-dim OUVERT 9h à 16h

1^{er} avril au 30 novembre :

Lun, jeu, ven : OUVERT 12h à 17h; mar-mer : FERMÉ; sam-dim OUVERT 9h à 16



Calendrier des collectes, disponible en tout temps : www.pointefortune.ca



Informations utiles sur la récupération : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca



Pour toute questions, communiquer avec nous : 450-451-5178, poste 0



Municipalité de
Pointe-Fortune